

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

CONSEIL SYNDICAL

REUNION DU 24 FEVRIER 2020

Date d'envoi de la convocation : 17 février 2020

L'An deux mille vingt et le 24 du mois de février (24.02.2020) à 9 heures 30 minutes, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 17 février 2020, s'est assemblé en salle du Conseil Départemental, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 12

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président), M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire), M. QUATRE (Délégué titulaire), Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS : 5

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)
M. CALAFAT Alexis (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président)
M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président) a donné pouvoir à Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire)
Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)
M. VERIL Claude (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire)

EXCUSÉS : 3

M. BAZIN Philippe (Délégué titulaire)
M. GARRIGUES Francis (Délégué titulaire)
Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire)

Le Conseil syndical a désigné pour Secrétaire de séance M. Christian QUATRE

DELIBERATION N°02/2020-06
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 SUR LE BP 2020
DU BUDGET PRINCIPAL M14 DU SYNDICAT MIXTE
TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE

Vu l'instruction comptable M14 à laquelle est soumis le budget principal du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique,

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2019 du budget principal M14,

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 du Budget principal M14 du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019.

En euros

Résultat de clôture de la section de fonctionnement (résultat de l'exercice + report)	112 540,38
Résultat de clôture de la section d'investissement (résultat de l'exercice + report)	41 944,63
Solde des restes à réaliser 2018 (en section d'investissement)	21 968,70
Résultat net cumulé de la section d'investissement (avec les RAR)	19 975,93
<i>Soit un besoin de financement</i>	<i>0,00</i>

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Bien que le besoin net d'investissement soit estimé à 0 €, Il est proposé l'affectation du résultat telle que présentée ci-dessous :

En euros

Compte 1068 -excédent de fonctionnement capitalisé (couverture du besoin de financement de la section d'investissement)	38 517,38
Compte 002 – résultat de fonctionnement reporté (en section de fonctionnement)	74 023,00
Compte 001 – solde d'exécution positif reporté (en section d'investissement)	41 944,63

L'excédent de fonctionnement capitalisé, proposé à 38 517,38 euros, correspond au versement d'une dotation complémentaire à la section d'investissement. Cela permet d'équilibrer la section d'investissement et de ne pas demander de participation des membres sur cette section. Les membres sont ainsi sollicités uniquement sur la section de fonctionnement.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **AFFECTE** le résultat de clôture de l'exercice 2019 de la manière suivante :

- 38 517,38 euros en section d'investissement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)
- 74 023,00 euros en section de fonctionnement au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)
- 41 944,63 euros en section d'investissement au compte 001 (solde d'exécution positif reporté de la section d'investissement)

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

Certifié exécutoire par le Président
compte-tenu de l'envoi en préfecture le **25 FEV. 2020**
et de la publication le **26 FEV. 2020**

Fait à Montauban, le 24 février 2020

Le Président,
Jean-Philippe BESIERS


Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Numérique
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN cedex
siret : 200 061 257 00016 - ape : 8411Z